



Chiffre du mois

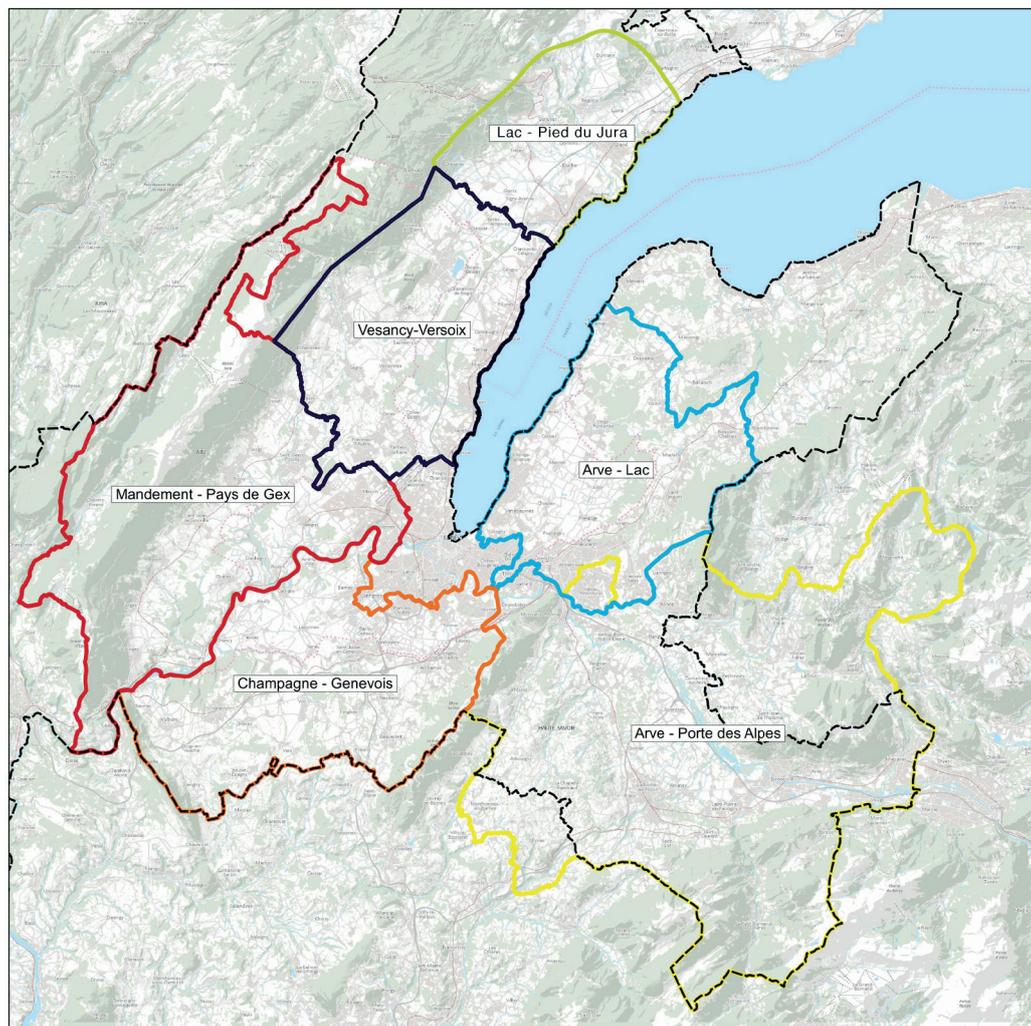
Avril 2018

320

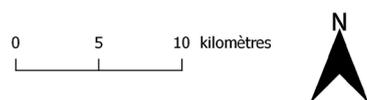
actions engagées dans les contrats corridors biologiques

Les corridors biologiques sont des réseaux écologiques fonctionnels pour la faune et de la flore. Ces éléments de liaison (par exemple : bandes boisées, haies, cours d'eau, ponts ou passages sous les voies de communication) permettent en effet le déplacement des espèces entre les différents milieux. Six contrats corridors biologiques ont été signés sur le territoire du Grand Genève (Champagne-Genevois, Arve-Lac, Vesancy-Versoix, Lac-Pied du Jura, Mandement-Pays de Gex, Arve-Porte des Alpes).

Les contrats corridors biologiques du Grand Genève



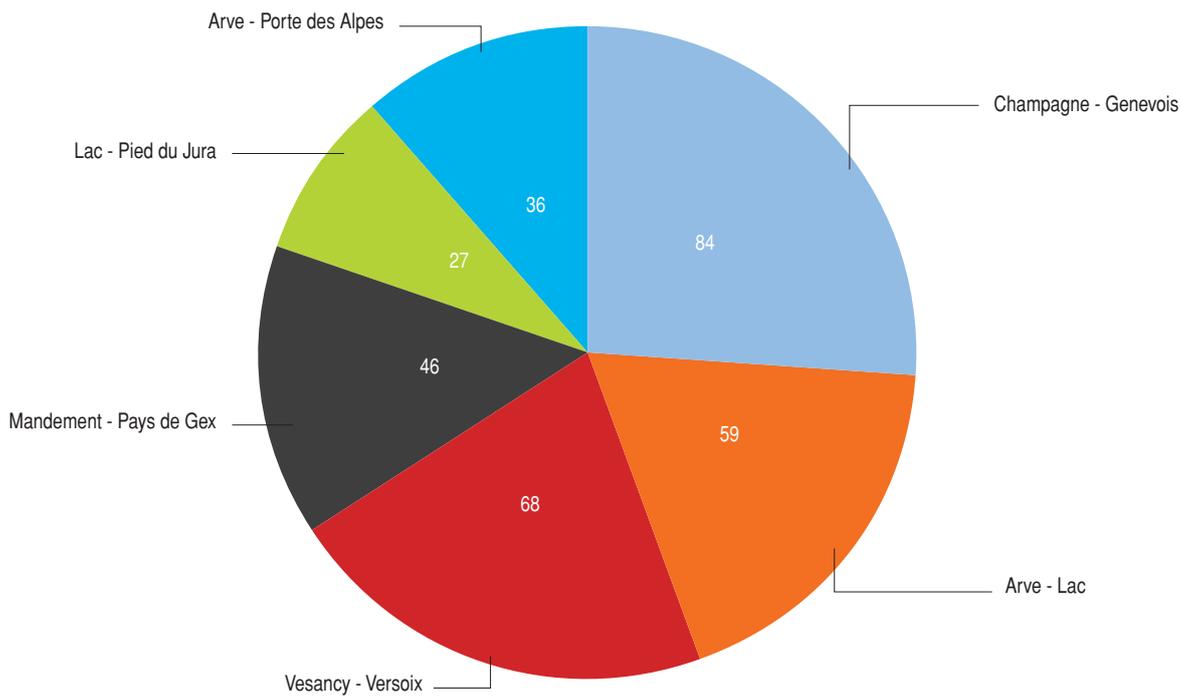
- Arve - Lac
- Arve - Porte des Alpes
- Champagne - Genevois
- Lac - Pied du Jura
- Mandement - Pays de Gex
- Vesancy - Versoix
- Périmètre du Grand Genève





Ces signatures engagent 90 maîtres d'ouvrage pour 320 actions destinées à maintenir, restaurer et améliorer les milieux. À titre d'exemple : restauration des grands marais dans le secteur Vesancy-Versoix, amélioration de l'habitat du castor au Moulin de l'Oie, sensibilisation sur les animaux nocturnes et la pollution lumineuse, sensibilisation des collectivités pour l'arrachage de plantes invasives, création d'un passage à faune sur la 2x2 voies du pied du Jura... Toutes ces actions permettent de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et d'atteindre l'objectif fixé dans la Charte 2007 du projet d'agglomération, intitulé « préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers ainsi que leurs interconnexions ».

Répartition des actions dans les contrats corridors



En savoir +

<http://www.grand-geneve.org/contrats-corridors>

